

# Direccte Centre-Val de Loire - Unité départementale du Loiret

## INSPECTION DU TRAVAIL

(HORS ORLÉANS)



Standard de l'unité départementale : 02 38 78 98 38

Secrétariat UC Nord :

02 38 78 98 46 / 02 38 78 98 15 / 02 38 78 98 01

centre-ut45.uc1@direccte.gouv.fr

Secrétariat UC Sud :

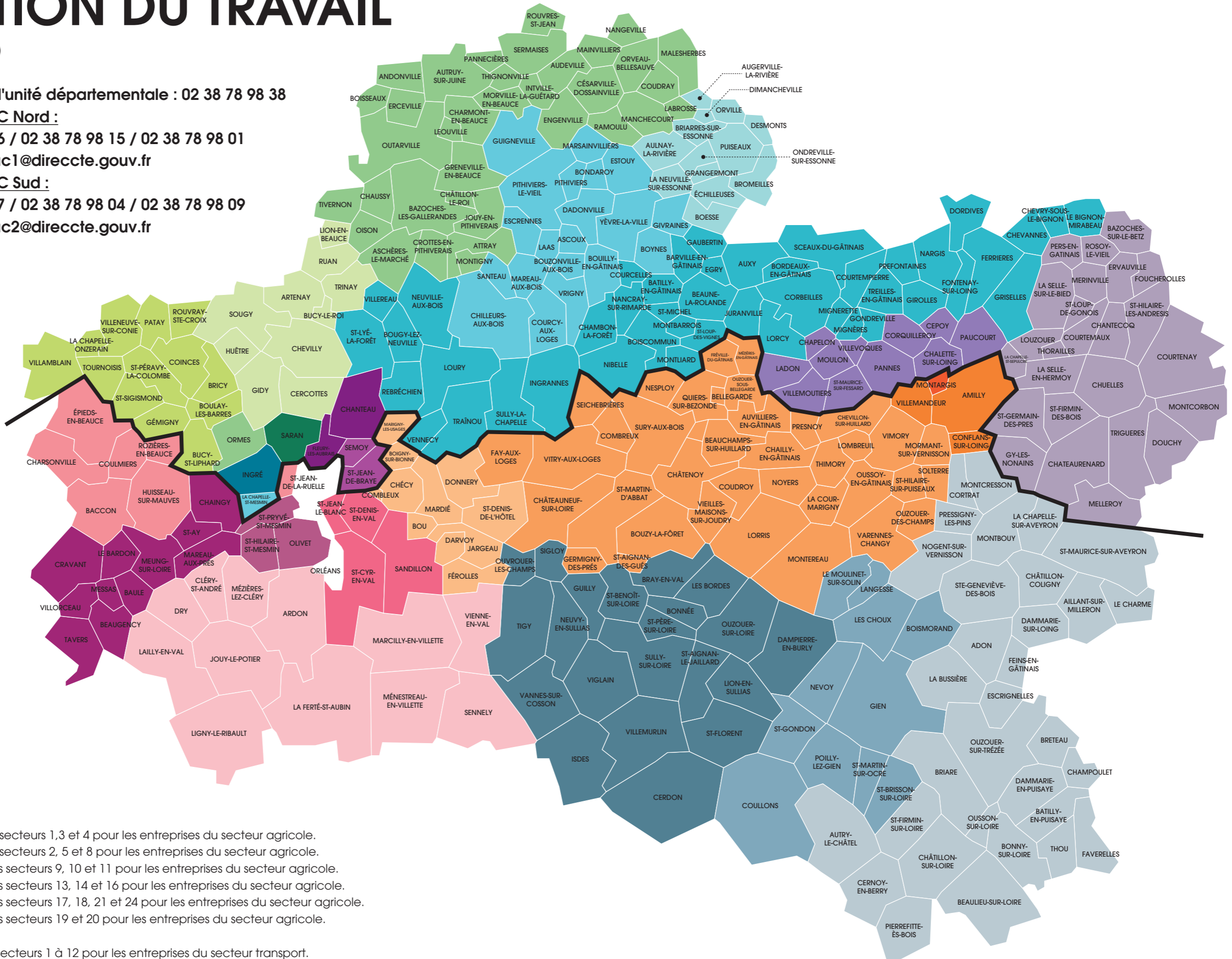
02 38 78 98 47 / 02 38 78 98 04 / 02 38 78 98 09

centre-ut45.uc2@direccte.gouv.fr

UC NORD

UC SUD

- SECTION 1 Sabrina MACHAIRE
- SECTION 2 Nicolas MAITREJEAN
- SECTION 3 Béangère WRZESINSKI
- SECTION 4 Marie-Pierre LAGACHE
- SECTION 5 Vacante (en intérim)
- SECTION 6 A Mathieu DUPOUY
- SECTION 7 A Ludovic RESSEQUIER
- SECTION 8 T Luc INGRAND
- SECTION 9 Sylvie GIRAULT
- SECTION 10 Vacante (en intérim)
- SECTION 11 Céline ROCCETTI
- SECTION 12 A Benoît LUQUET
- SECTION 13 Christel BEAUFRETON
- SECTION 14 Solange KELEM
- SECTION 15 A Audrey MAISONNY
- SECTION 16 T Gaëtan CHAMBON
- SECTION 17 Raja FAIZ-EL JOUHARI
- SECTION 18 Bernadette GENESTOUX
- SECTION 19 Franck THEBAUT
- SECTION 20 Raphaël BRÉGEON
- SECTION 21 Sylvie FRESNE
- SECTION 22 A Élisabeth NEMETH
- SECTION 23 A Michel PAQUET
- SECTION 24 Christel MARTIN



Pour la section 6A, il faut ajouter les secteurs 1, 3 et 4 pour les entreprises du secteur agricole.  
 Pour la section 7A, il faut ajouter les secteurs 2, 5 et 8 pour les entreprises du secteur agricole.  
 Pour la section 12A, il faut ajouter les secteurs 9, 10 et 11 pour les entreprises du secteur agricole.  
 Pour la section 15A, il faut ajouter les secteurs 13, 14 et 16 pour les entreprises du secteur agricole.  
 Pour la section 22A, il faut ajouter les secteurs 17, 18, 21 et 24 pour les entreprises du secteur agricole.  
 Pour la section 23A, il faut ajouter les secteurs 19 et 20 pour les entreprises du secteur agricole.

Pour la section 8T, il faut ajouter les secteurs 1 à 12 pour les entreprises du secteur transport.  
 Pour la section 16T, il faut ajouter les secteurs 13 à 23 pour les entreprises du secteur transport.